

*Le Président
Sénateur*

POLYNESIE FRANÇAISE

N° 1885/07/14 PR /YH

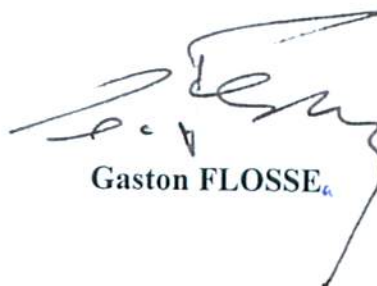
PAPEETE, LE

02 JUIN 2014

Monsieur le Président

Je vous adresse ma réponse à la lettre ouverte que le Révérend Naoya KAUAKAMI est venu déposer à la présidence en mon absence. Je vous prie de bien vouloir la lui faire parvenir car il ne m'a pas laissé d'adresse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Gaston FLOSSE

Monsieur Roland OLDHAM
*Président de l'association Moruroa e tatou
Locaux de l'Eglise Evangélique de Polynésie française
563 boulevard Pomare – Papeete
Polynésie française
matahika@mail.pf*

*Le Président
Sénateur*

POLYNESIE FRANÇAISE

N° 1884/07/14 PR /YH

PAPEETE, LE 02 JUIL. 2014

Révérend,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée pour me demander de ne pas démolir la stèle qui a été érigée en souvenir des victimes des essais nucléaires.

Je veux d'abord rectifier plusieurs inexactitudes.

D'une part, contrairement à ce qui est dit, il n'a jamais été question de démolir ce monument, mais de le déplacer. A cet effet, j'ai écrit à Monsieur Roland OLDHAM, président de l'association Moruroa e tatou, pour lui proposer un autre lieu que je considère plus valorisant pour y ériger une stèle commémorative des essais nucléaires. Je n'ai toujours pas eu de réponse.

D'autre part, contrairement à ce qui est écrit, ce monument ne constitue pas un patrimoine historique de notre pays, simplement parce que l'endroit où il est érigé n'existe que depuis 10 ans. C'est moi qui ai fait ériger cette place gagnée sur la mer, en l'an 2003, afin de la dédier au Président de la République Jacques Chirac et lui témoigner la reconnaissance de la Polynésie française. Notre Pays lui doit beaucoup. C'est en particulier lui qui a mis définitivement fin aux essais nucléaires que son prédécesseur n'avait fait que suspendre. Dès son inauguration en février 2005 ce lieu portait le nom de Jacques Chirac, et lorsque la décision a été prise de le débaptiser et de l'appeler place du 2 juillet, elle l'a été sans aucune forme de considération pour le choix initial et s'apparente à une agression.

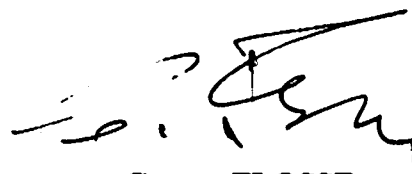
*Révérend Naoya KAUAAMI
S/C de Monsieur Roland OLDHAM
Président de l'association Moruroa e tatou
Locaux de l'Eglise Evangélique de Polynésie française
563 boulevard Pomare – Papeete
Polynésie française
matahika@mail.pf*

Enfin, cet espace ne peut en rien être comparé au Dôme de la bombe atomique à Hiroshima. Ce Dôme, parce qu'il est l'unique vestige de la première bombe atomique lâchée sur l'humanité est véritablement un lieu historique et un lieu de mémoire pour l'humanité. En aucune manière un lieu d'une telle portée ne peut être comparé à la stèle installée à Papeete, qui n'est que commémorative et qui peut très bien être située ailleurs. D'autres monuments commémoratifs ont déjà changé de place sans que cela ne vienne contrarier le devoir de mémoire, comme le monument aux morts ou encore la stèle érigée en souvenir du Général de Gaulle. La stèle du 2 juillet installée à Papeete n'a donc clairement aucun rapport avec les vestiges d'une ville détruite par une bombe atomique, et si elle a été présentée autrement à vos compatriotes japonais, notamment à ceux faisant escale dans notre Pays à bord du Peace Boat, ils ont été trompés.

La deuxième guerre mondiale a vu des villes entièrement détruites par des moyens conventionnels, des populations massacrées, sans la moindre pitié, sur tous les théâtres des opérations, que ce soit en Asie, en Océanie ou en Europe ; des millions de morts, des millions de personnes déplacées, voilà le bilan humain de cette horreur que personne ne veut voir réapparaître. Depuis 70 ans aucune guerre de cette nature n'a éclaté, même s'il existe encore des conflits au cours desquels les armes traditionnelles continuent à faire des ravages. Qu'on le veuille ou non, cette paix, certes relative, mais paix quand même, doit quelque chose à la dissuasion nucléaire.

N'allez pas faire croire que je veux faire détruire la stèle. Comme je l'ai dit et écrit, il ne s'agit pas de la stèle, mais du lieu.

Je vous prie d'agréer, Révérend, l'expression de ma considération distinguée.



Gaston FLOSSE,